

créance chilienne sur un marché secondaire. L'acheteur, qui peut être une société multinationale ayant une filiale déjà installée au Chili, présente ensuite l'effet libellé en dollars au gouvernement chilien, qui le convertit en pesos à sa valeur nominale. L'acheteur utilise ensuite ces pesos pour se procurer des actions d'une entreprise ou pour accroître ses investissements au Chili. Au bout de quatre ans, l'investisseur est libre de rapatrier 25 p. 100 de ses dividendes antérieurs et tous ses dividendes futurs. Après dix ans, il peut rapatrier la totalité de son investissement.

Après l'annonce en février 1987 par le gouvernement brésilien d'un moratoire sur le paiement de sa dette, le président de la Banque de Montréal, M. William Mulholland, a déclaré que sa banque convertirait environ 5 p. 100 de la valeur des prêts consentis au Brésil, soit un montant ne dépassant pas 100 millions de dollars, en titres très bien cotés à la bourse brésilienne et en investissements directs dans les sociétés brésiliennes. La Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale, envisage la possibilité de créer un fonds pour racheter une partie de la dette du Mexique; cette créance serait ensuite convertie en participation au capital-actions de sociétés mexicaines.

Le Comité préconise la conversion de créances en participation en vue de réduire quelque peu la dette à l'égard des banques commerciales. Dans certains pays débiteurs, les entreprises récemment privatisées pourraient offrir d'intéressantes perspectives d'investissement. On ne pourra cependant pas recourir à cette formule dans tous les pays. Quoi qu'il en soit, ce mécanisme reste intéressant, car dans les cas où il peut être utilisé, il permet de diminuer le montant global des obligations tout en abaissant le solde de certaines dettes.

Co-financement

Nous avons déjà signalé que la Banque mondiale recourait à la technique du co-financement pour stimuler les afflux de capitaux en direction des pays débiteurs. Les banques commerciales devraient, elles aussi, recourir plus fréquemment à ce mécanisme, qui permet aux créanciers de jumeler leurs prêts à un prêt équivalent de la Banque mondiale. Le risque, pour la banque, s'en trouve d'autant plus réduit qu'elle peut se prévaloir des évaluations de projets faites par les experts de la Banque mondiale, que sa créance est garantie en partie par cette institution et que cette dernière s'engage elle aussi. Comme on pouvait s'y attendre, l'enthousiasme que cette formule a suscité auprès des banques commerciales a été proportionnel à leur appréciation de la solvabilité du pays emprunteur. Qui sait, peut-être ne considèrent-elles pas cette forme de crédit suffisamment attrayante, même si elle présente un moindre risque, les marges sur de tels prêts étant plus faibles? Même si les banques européennes et japonaises s'en sont prévaluées plus souvent que les banques américaines, ces dernières ont tout de même participé aux programmes de co-financement inclus dans les récents accords de rééchelonnement des dettes du Chili, de l'Uruguay, du Mexique et de la Côte-d'Ivoire.

Le Comité encourage les banques commerciales à recourir davantage au mécanisme du co-financement de la Banque mondiale pour augmenter les apports de capitaux nécessaires aux pays débiteurs.